

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 15 avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
9 avril 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
18 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29
Présents 24
Votants 28

Procurations :

Mme Chantal DUTOT à Mme Émilie DUTOT, Mme Aurore LAINÉ à M. André RIC, Mme Dominique LEPÈME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Luc HITLER.

Excusée :

Mme Steffie HAMEL

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-046	Ressources humaines Mise à disposition
------------	---

Par délibération en date du 8 avril 2024, le CCAS a décidé de renouveler sa participation à la rémunération de l'agent du pôle Action Sociale à hauteur de 30 % pour la gestion de la résidence autonomie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 3 ans.

Pour ce faire, Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient que les interventions de cet agent pour le compte de la Résidence autonomie, fassent l'objet d'une mise à disposition.

L'agent a donné son accord écrit.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accepter de mettre l'agent du pôle Action Sociale à disposition, à hauteur de 30 %, à compter du 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 3 ans.
- D'indiquer que les interventions de cet agent pour le compte de la résidence autonomie de Rives-en-Seine feront l'objet d'une convention de mise à disposition ;
- De l'autoriser à signer tout document visant à récupérer la partie financière relative à cette mise à disposition ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à la mise à disposition de l'agent à la résidence autonomie.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET